

États financiers de

**LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE
DE TORONTO**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2026



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de l'aide à l'enfance de Toronto (la « Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
 - l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
 - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers, qui précise que la Société a un fonds de roulement négatif et que son fonds d'exploitation est en situation déficitaire en raison de l'insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice considéré et les exercices antérieurs.

Comme il est indiqué à la note 1 des états financiers, ces événements ou situations, ainsi que d'autres questions énoncées à la note 1 des états financiers, indiquent l'existence d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 24 juin 2026

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 270 \$	9 484 \$
Placements à court terme (note 3)	4 000	—
Financement à recevoir	22	45
Débiteurs	2 810	2 825
Charges payées d'avance	7 109	8 205
Montant à recevoir de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (note 10)	10 639	10 505
	27 850	31 064
Actifs destinés à la vente [note 4 a)]	3 764	—
Immobilisations [note 4 b)]	20 748	26 363
	52 362 \$	57 427 \$

Passifs, apports reportés et soldes de fonds

Passif à court terme		
Dette bancaire (note 5)	5 111 \$	8 339 \$
Créditeurs et charges à payer (note 6)	27 373	19 109
Tranche à court terme des emprunts hypothécaires (note 7)	1 840	730
	34 324	28 178
Apports reportés		
Charges des exercices futurs [note 8 a)]	473	1 182
Immobilisations [note 8 b)]	10 251	10 720
	10 724	11 902
Emprunts hypothécaires (note 7)	—	1 840
Avantages sociaux futurs [note 9 a)]	3 155	3 093
	48 203	45 013
Soldes de fonds		
Fonds d'exploitation	(18 149)	(10 698)
Affectations d'origine interne	—	1 314
Usage particulier	22 308	21 798
	4 159	12 414
Engagements (note 11)		
Éventualités (note 12)		
Dépendance économique (note 17)		
Événement postérieur à la date de clôture (note 18)		
	52 362 \$	57 427 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, administrateur(trice)



, administrateur(trice)

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	Fonds d'exploitation		Usage particulier	
	2026	2025	2026	2025
Produits				
Gouvernement				
Ontario [note 15 a)]	155 019 \$	159 863 \$	762 \$	716 \$
Subvention du Gouvernement de l'Ontario pour une aide financière ponctuelle [note 15 b)]	13 000	—	—	—
Canada	3 419	3 011	—	—
Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (note 10)	953	626	2 950	3 992
Placements	397	789	—	—
Services liés aux programmes	365	505	95	86
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations [note 8 b)]	47	75	424	437
Autres	400	311	185	—
	173 600	165 180	4 416	5 231
Charges				
Salaires et avantages sociaux	84 753	87 748	638	520
Paievements au titre des taux de pension	71 211	65 928	—	—
Charges liées aux clients	11 387	9 734	1 873	1 877
Frais d'occupation et de bureau (note 7)	7 662	9 228	128	151
Déplacements	1 892	2 101	25	29
Amortissement des immobilisations	1 473	2 513	798	821
Achat de services (note 5)	1 463	1 551	289	122
Formation et recrutement	125	305	55	46
Perte à la sortie d'immobilisations	—	93	—	—
Autres	2 399	2 973	100	211
	182 365	182 174	3 906	3 777
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(8 765) \$	(16 994) \$	510 \$	1 454 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État de l'évolution des soldes de fonds
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

2026	Fonds d'exploitation	Affectations d'origine interne	Usage particulier	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	(10 698) \$	1 314 \$	21 798 \$	12 414 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(9 011)	246	510	(8 255)
Virement interfonds [note 2 a)]	1 560	(1 560)	–	–
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	(18 149) \$	– \$	22 308 \$	4 159 \$

2025	Fonds d'exploitation	Affectations d'origine interne	Usage particulier	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice	2 210 \$	5 400 \$	20 344 \$	27 954 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(17 308)	314	1 454	(15 540)
Virement interfonds [note 2 a)]	4 400	(4 400)	–	–
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	(10 698) \$	1 314 \$	21 798 \$	12 414 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges		
Fonds d'exploitation et fonds à usage particulier	(8 255) \$	(15 540) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 271	3 334
Amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(471)	(512)
Perte à la sortie d'immobilisations	–	93
Variation nette des apports reportés reçus	(709)	(1 162)
Variation nette des avantages sociaux futurs	62	43
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	9 264	4 655
	2 162	(9 089)
Activités de financement		
Dette bancaire	(3 228)	8 339
Remboursement d'emprunts hypothécaires	(730)	(710)
Apports reportés reçus au titre d'immobilisations	2	32
	(3 956)	7 661
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(420)	(426)
Diminution (augmentation) nette des placements à court terme	(4 000)	2 100
	(4 420)	1 674
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(6 214)	246
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	9 484	9 238
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	3 270 \$	9 484 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

La Société de l'aide à l'enfance de Toronto (la « Société ») a été créée en 1891 et a été constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La Société est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, est exonérée de l'impôt sur le revenu, sous réserve du respect de certaines dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

La Société offre une série de services de protection et de prévention, conformément à la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* de l'Ontario. Le financement de ces services est assuré principalement par la province d'Ontario. La Société dépend de ce financement pour la poursuite de ses activités.

1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés sur la base de la continuité d'exploitation conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes des chapitres de la série 4200 pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le principe de la continuité de l'exploitation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cours normal de ses activités.

Il existe une incertitude importante à l'égard du caractère approprié du recours à l'hypothèse de la continuité de l'exploitation puisque la Société avait un fonds de roulement négatif et était en situation déficitaire au 31 mars 2026, de même qu'un accès limité à des fonds fournis par les pouvoirs publics et des liquidités supplémentaires par l'entremise de sa ligne de crédit existante. Les emprunts hypothécaires de la Société viennent à échéance le 31 août 2026, et la direction tente actuellement de conclure des ententes de renouvellement ou refinancement.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation et à réaliser ses actifs et à régler ses passifs dans le cours normal de ses activités dépend du soutien continu du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (le « MDESC »), de la mise en œuvre, par la direction, d'initiatives réussies visant à assurer la viabilité financière de la Société et de sa capacité à rétablir et à maintenir un fonctionnement durable à l'avenir.

Au cours de l'exercice, le MDESC a fourni à la Société une subvention pour une aide financière ponctuelle afin de réduire le déficit du programme de protection de l'enfance et de pallier les besoins de liquidité à court terme. La Société a également mis en œuvre plusieurs initiatives réussies visant à améliorer sa situation financière. La direction poursuit sa collaboration avec le MDESC concernant la gestion du déficit et la planification de la viabilité financière à long terme de la Société.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Mode de présentation (suite)

Bien que rien ne garantisse que du financement supplémentaire sera disponible dans le futur de la part du MDESC ou d'autres sources, la direction estime que les mesures prises jusqu'à maintenant, le soutien financier reçu du MDESC, ainsi que les progrès réalisés à l'aide de ses initiatives visant à assurer la viabilité de ses finances fournissent une base appropriée pour l'établissement des présents états financiers sur la base de la continuité de l'exploitation.

Les présents états financiers ne reflètent pas les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. Si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée, il serait nécessaire d'apporter des ajustements à la valeur comptable des actifs, aux produits et aux charges présentés et aux classements utilisés dans l'état de la situation financière.

2. Principales méthodes comptables

a) Fonds

La Société gère les fonds suivants :

i) Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation comptabilise les activités générales de la Société et est principalement financé par des sources gouvernementales.

ii) Fonds à usage particulier

Le fonds à usage particulier reflète les subventions reçues de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada ainsi que les dons et le financement provenant d'autres sources privées et du gouvernement pour des programmes de prévention spécifiques et des projets de recherche sur la protection de l'enfance.

Le conseil d'administration de la Société a restreint l'utilisation des fonds provenant de la vente des terrains de la rue Charles à des utilisations futures de la Société liées à l'immobilier. Le montant non engagé dans ce fonds immobilier, qui est inclus dans le fonds à usage particulier au 31 mars 2026, était de 13 849 \$ (11 511 \$ en 2025).

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

a) Fonds (suite)

iii) Fonds grevé d'affectations internes

Le conseil d'administration de la Société a grevé d'affectations internes un montant de néant (1 314 \$ en 2025) à des fins d'exploitation. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un virement interfonds de 1 560 \$ (4 400 \$ en 2025) pour financer les charges liées aux clients dans le programme de protection de l'enfance.

b) Comptabilisation des produits

La Société applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports.

La Société est principalement financée par la province d'Ontario conformément aux ententes budgétaires établies par le MDESC. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin d'une période comptable sont inscrites à titre de produits à recevoir. Lorsqu'une partie d'une subvention a trait à une période future, elle est reportée et comptabilisée dans cette période subséquente.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés en produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

Les produits liés aux frais d'utilisation, aux revenus découlant de services rendus et aux revenus de placements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont inscrits à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Société n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les actifs financiers, au coût amorti, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période lorsqu'il existe des indices d'une possible dépréciation des actifs.

d) Actifs destinés à la vente

Les immobilisations sont classées par la Société à titre d'actifs destinés à la vente au moment précis où les actifs sont disponibles pour une vente immédiate, alors que la direction s'est engagée à l'égard d'un plan visant à vendre les actifs et qu'elle cherche activement un acheteur pour ceux-ci à un prix raisonnable par rapport à la juste valeur actualisée de ceux-ci, que la vente est probable et que la direction s'attend à ce qu'elle soit conclue sur une période de moins de un an.

Les actifs destinés à être sortis sont présentés séparément dans l'état de la situation financière et ce, au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et ils ne sont plus amortis.

e) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la Société, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont amorties annuellement selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Bâtiments	40 ans
Améliorations locatives	15 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Véhicules	3 ans
Matériel informatique et logiciels	3 ans

f) Avantages sociaux futurs

La Société prévoit des congés de maladie qui s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas pour les employés. La Société comptabilise cette obligation selon l'anticipation de l'utilisation future de l'avantage.

Les coûts liés aux charges sociales d'un régime multi-employeurs à prestations définies, comme le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« OMERS »), correspondent aux cotisations que l'employeur doit verser au régime au cours de la période.

La Société offre à ses employés un régime d'avantages sociaux (y compris les soins de santé, les soins dentaires et d'autres avantages) dans le cadre d'un régime de services administratifs seulement. Le régime est financé par la Société en fonction de l'expérience et des facteurs liés aux apports, comme convenu avec le fournisseur de régime. Les montants qui dépassent les exigences actuelles sont considérés comme des excédents et sont remboursables par le fournisseur de régime à la Société.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

g) Dons reçus sous forme de biens et de services

La Société reçoit des dons de biens et de services sous forme de temps de bénévolat. Comme ces dons reçus sous forme de biens et de services ne sont pas achetés, ils ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment la durée de vie utile des immobilisations, ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est une obligation juridique liée à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles, telles que le désamiantage d'édifices mis hors service par des entités du secteur public. Selon l'évaluation par la direction des immobilisations corporelles de la Société, les répercussions sur les présents états financiers ne seraient pas significatives.

3. Placements

Les placements à court terme comprennent des certificats de placement garanti de 4 000 \$ (néant en 2025) portant intérêt à un taux allant de 2,25 % à 3 %, échéant en juin 2026.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

4. Actifs à long terme

a) Actifs destinés à la vente

Au cours de l'exercice, la Société a approuvé le plan de vente d'une propriété anciennement utilisée dans le cadre de ses activités. La propriété qui était reclassée du poste « Immobilisations » au poste des actifs destinés à la vente.

b) Immobilisations

2026	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	217 \$	– \$	217 \$
Bâtiments	34 626	15 612	19 014
Améliorations locatives	1 354	1 086	268
Mobilier et matériel	12 859	12 263	596
Véhicules	307	307	–
Matériel informatique et logiciels	7 752	7 283	469
Travaux en cours	184	–	184
	57 299 \$	36 551 \$	20 748 \$

2025	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	217 \$	– \$	217 \$
Bâtiments	41 710	18 109	23 601
Améliorations locatives	1 354	996	358
Mobilier et matériel	13 820	12 540	1 280
Véhicules	342	342	–
Matériel informatique et logiciels	9 080	8 226	854
Travaux en cours	53	–	53
	66 576 \$	40 213 \$	26 363 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

5. Facilités de crédit

La Société dispose d'une ligne de crédit de 14 000 \$, exigible à vue. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de garantie générale, qui répartit les propriétés de la Société au prorata entre les prêteurs. Au 31 mars 2026, le montant total prélevé sur cette facilité s'établissait à 5 111 \$ (8 339 \$ en 2025) et portait intérêt au taux préférentiel diminué de 0,5 % par année. La charge d'intérêts sur cette facilité s'est élevée à 45 \$ (45 \$ en 2025) et est comprise au poste « Achat de services ».

La Société dispose d'une facilité de crédit supplémentaire, auprès d'un prêteur différent, qui prévoit une ligne de crédit renouvelable de 1 000 \$. La ligne de crédit renouvelable de 1 000 \$ est exigible à vue. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de garantie générale, qui répartit les propriétés de la Société au prorata entre ses prêteurs, et une hypothèque subsidiaire d'un montant de 15 000 \$ sur les terrains et les améliorations détenus par la Société. Aux 31 mars 2026 et 2025, aucun montant n'avait été prélevé sur la ligne de crédit renouvelable.

La Société est tenue de respecter certaines clauses restrictives non financières conformément aux conditions des facilités de crédit. Au 31 mars 2026, la Société respectait ces clauses restrictives.

6. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et les charges à payer comprennent :

	2026	2025
Créditeurs et autres charges à payer	15 536 \$	9 685 \$
Salaires et avantages sociaux	11 837	9 424
	27 373 \$	19 109 \$

Les salaires et avantages sociaux comprennent 1 091 \$ (1 094 \$ en 2025) pour les jours de congés autorisés accumulés. Les employés ont droit à six jours de congés autorisés par année de service, dont quatre jours peuvent être reportés d'une année à l'autre, à condition que le total des jours accumulés ne soit pas supérieur à 10 jours. Les employés n'ont droit à aucun paiement en espèces en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. La charge à payer est calculée en fonction de l'utilisation historique de cette prestation.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

7. Emprunts hypothécaires

	Taux d'intérêt	Date d'échéance	2026	2025
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Taux CORRA + 1,19 %	31 août 2026	1 023 \$	1 179 \$
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Taux CORRA + 1,19 %	31 août 2026	661	853
Emprunt RBC, paiements de capital mensuels plus les intérêts	Taux CORRA + 1,19 %	31 août 2026	156	538
			1 840	2 570
Moins la tranche à court terme			1 840	730
			– \$	1 840 \$

Les charges d'intérêts sur les emprunts hypothécaires se sont élevées à 93 \$ (150 \$ en 2025) et sont incluses dans les frais d'occupation et les frais de bureau. Les trois emprunts hypothécaires arrivent à échéance le 31 août 2026.

8. Apports reportés

a) Charges des exercices futurs

Les apports reportés liés à des charges d'exercices futurs représentent des montants non dépensés reçus à des fins précises.

	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 182 \$	2 344 \$
Financement reçu plus les intérêts	2 662	3 052
Montants comptabilisés à titre de produits	(3 371)	(4 214)
Solde à la clôture de l'exercice	473 \$	1 182 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

8. Apports reportés (suite)

b) Immobilisations

Les apports reportés qui ont trait aux immobilisations correspondent au montant non amorti des apports affectés reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de ces apports en capital est comptabilisé à titre de produits dans l'état des résultats.

	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 720 \$	11 200 \$
Entrées	2	32
Montants comptabilisés à titre de produits	(471)	(512)
Solde à la clôture de l'exercice	10 251 \$	10 720 \$

9. Avantages sociaux futurs

a) Passif au titre des congés de maladie

Le passif au titre des avantages sociaux futurs des employés comprend 3 155 \$ (3 093 \$ en 2025) pour les avantages liés aux congés de maladie accumulés. Aux termes du régime de congés de maladie accumulés, les employés ont droit à 18 jours par année de service et peuvent accumuler les crédits de congés de maladie inutilisés jusqu'à concurrence de 100 jours. Les employés n'ont droit à aucun paiement en espèces en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. La charge à payer est calculée en fonction de l'utilisation historique de cet avantage.

b) Régime multi-employeurs à prestations définies

Tous les employés réguliers à temps plein et à temps partiel de la Société sont admissibles au régime OMERS (le « régime »), qui est un régime multi-employeurs à prestations définies. Les cotisations d'employeur versées au régime en 2026 par la Société pour les services rendus et les services passés se sont élevées à 6 198 \$ (7 197 \$ en 2025) et 66 \$ (91 \$ en 2025), respectivement.

Le régime étant un régime multi-employeurs, les cotisations de la Société sont comptabilisées comme si le régime était un régime à cotisations définies, les cotisations de la Société étant passées en charges dans la période à laquelle elles deviennent exigibles.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

9. Avantages sociaux futurs (suite)

b) Régime multi-employeurs à prestations définies (suite)

Les participants et employeurs sont conjointement responsables de tout excédent ou déficit du régime, lesquels peuvent avoir une incidence sur les taux de cotisation futurs des participants. La Société ne comptabilise aucune quote-part de l'excédent ou du déficit du régime de retraite, puisqu'il ne dispose pas d'informations suffisantes pour déterminer sa quote-part des actifs et des passifs sous-jacents du régime. Au 31 décembre 2025, l'évaluation actuarielle la plus récente déposée auprès des organismes de réglementation des régimes de retraite révélait un déficit actuariel de 1 300 000 \$.

10. Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada

La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada collecte des fonds auprès du secteur public et des entreprises et octroie des subventions à la Société pour des programmes de prévention, ainsi que pour des projets de recherche sur les projets liés à la protection de l'enfance pour lesquels aucun financement gouvernemental régulier n'est disponible.

a) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds à usage particulier

	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	810 \$	2 067 \$
Reclassement à partir d'un programme autre que de la Fondation	94	–
Financement reçu de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada	2 311	2 735
Montants comptabilisés à titre de produits	(2 950)	(3 992)
Solde à la clôture de l'exercice	265 \$	810 \$

Le solde inutilisé à la fin de l'exercice est inclus dans les apports reportés [note 8 a)].

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

10. Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada (suite)

b) Subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada – Fonds d'exploitation

Les propriétés sont louées à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour un montant de 70 \$ (119 \$ en 2025). La Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada a fait un don de 70 \$ (119 \$ en 2025) à la Société relativement à ce loyer. Les contrats de location sont d'une durée d'un an, renouvelable annuellement. De plus, un don de 883 \$ (507 \$ en 2025) a été fait pour d'autres programmes. Le total des dons au Fonds d'exploitation s'élevait à 953 \$ (626 \$ en 2025).

Certaines fonctions administratives sont assurées par la Société pour la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour un montant de 12 \$ (11 \$ en 2025), lequel est inclus dans les subventions de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.

Le montant à recevoir de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada comprend un montant de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2025) détenu par la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada pour le fonds immobilier aux termes d'une entente entre les deux parties. Cette entente restreint l'utilisation des fonds à des utilisations liées strictement à des dépenses immobilières et stipule qu'ils ne peuvent être utilisés pour d'autres services pour lesquels la Société est mandatée.

11. Engagements

- a) La Société continue de détenir un contrat de location simple jusqu'au 31 mars 2027 pour un local autre que ceux loués à la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada [note 10 b)].

Les paiements minimaux futurs au titre du contrat de location simple se détaillent comme suit :

2027	2 030 \$
------	----------

- b) La Société a conclu des ententes avec certains parents adoptifs afin de fournir une aide financière pour la prise en charge des enfants adoptés. Chacune des ententes a une durée de un an et un engagement annuel estimé totalisant 2 118 \$.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

12. Éventualités

La Société fait l'objet de poursuites engagées dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue de ces poursuites, la direction estime que ces questions seront résolues sans effet négatif significatif sur les activités de la Société. La Société maintient une protection d'assurance.

Les passifs éventuels sont comptabilisés quand il y a présence d'une obligation juridique potentielle et qu'une estimation raisonnable du montant peut être établie. Le passif comptabilisé correspond à la meilleure estimation de la direction selon les faits et circonstances connus à la clôture de l'exercice. Une incertitude inhérente est associée à la résolution de ces questions. Les montants qui pourraient être exigibles le cas échéant, et le moment du règlement ou du paiement ne peuvent être déterminés avec certitude à la date de clôture.

13. Actifs en dépôt

La Société conserve des fonds de 2 001 \$ (2 016 \$ en 2025) pour le compte des enfants et des jeunes qui sont ou qui ont été sous la responsabilité de la Société.

La Société, en tant que souscripteur, détenait des régimes enregistrés d'épargne-études pour le compte d'enfants, en tant que bénéficiaires, pour un montant de 5 321 \$ au 31 mars 2026 (5 266 \$ en 2025). Ces montants ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

14. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

Le règlement de la Société stipule que la Société indemniserait ses administrateurs, ses dirigeants et les autres personnes qui assument une responsabilité pour le compte de la Société de tous les coûts, charges et frais, quels qu'ils soient, que ces personnes règlent ou engagent dans ou concernant toute action, poursuite ou procédure qui est intentée, engagée ou poursuivie contre elles ou à l'égard de tout acte, fait, question ou chose quelconque faite, effectuée ou permise par elles dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à l'exception des coûts, charges et frais occasionnés par une négligence ou un manquement délibéré de leur part.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

14. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs (suite)

La police d'assurance erreurs et omissions de base de la Société couvre les administrateurs, les dirigeants et les autres personnes jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par an au total, en ce qui concerne la responsabilité de dommages-intérêts imposés par un tribunal et découlant de l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société. De plus, l'assurance de la Société prévoit une couverture globale annuelle de 15 000 \$ pour les administrateurs et les dirigeants à l'égard des réclamations faites contre eux par suite de l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la Société, lorsqu'aucune protection n'existe en vertu de la police d'assurance erreurs et omissions de base de la Société.

Si, dans l'éventualité peu probable qu'un administrateur ou un dirigeant, dans l'exercice de ses fonctions, devienne responsable de coûts dépassant la couverture d'assurance de la Société, le règlement de la Société décrit ci-dessus oblige la Société à indemniser la personne pour ces coûts. La nature même de cette indemnisation ne permet pas à la Société d'estimer raisonnablement le risque maximal. Jusqu'à présent, la Société n'a pas effectué de paiements importants et ne s'attend pas à en faire en vertu de cette indemnisation. Bien qu'il s'agisse d'un passif potentiel, la Société estime qu'il est très peu probable que cela se produise.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

15. Renseignements supplémentaires

a) Programme de protection de l'enfance du MDESC du gouvernement de l'Ontario

La Société a des contrats de service et des approbations aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* avec le MDESC. Le rapport de rapprochement suivant résume par service, sur une base de trésorerie modifiée, l'ensemble des produits et charges et indique tout excédent ou déficit résultant des contrats de service et des approbations aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

Au 31 mars 2026, le programme était déficitaire.

Produits

Attribution du financement du programme de protection de l'enfance pour l'exercice considéré	150 359 \$
Subvention du MDESC pour une aide financière ponctuelle au titre du programme de protection de l'enfance	13 000
Produits autres que du MDESC	6 529
	<u>169 888</u>

Charges

Salaires et avantages sociaux	81 078
Paievements au titre des taux de pension	69 095
Charges liées aux clients	6 775
Frais d'occupation et de bureau	7 849
Déplacements	1 862
Achat de services	1 316
Formation et recrutement	90
Autres	2 111
	<u>170 176</u>

Insuffisance des produits sur les charges	<u>(288) \$</u>
---	-----------------

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

15. Renseignements supplémentaires (suite)

a) Programme de protection de l'enfance du MDESC du gouvernement de l'Ontario (suite)

Rapprochement de l'état du résultat et du rapport de financement fourni au MDESC

Total des produits du fonds d'exploitation	173 600 \$
Ajouter :	
Fonds grevé d'affectations internes	1 560
	175 160
Déduire :	
Subvention du MDESC pour une aide financière ponctuelle au titre du programme de protection de l'enfance	13 000
Financement de programmes du MDESC autres que de protection de l'enfance	4 663
Produits au titre du programme de protection de l'enfance, autre que du MDESC	6 774
Produits au titre des programmes autres que de protection de l'enfance, autre que du MDESC	275
Amortissement des apports en capital reportés	47
Autres	42
	24 801
Total de l'attribution du financement du programme de protection de l'enfance pour l'exercice considéré	150 359 \$
Total des charges du fonds d'exploitation	182 365 \$
Ajouter :	
Acquisition d'immobilisations	420
	182 785
Déduire :	
Charges des programmes du MDESC autres que de protection de l'enfance	4 938
Amortissement des immobilisations	1 473
Variation de certaines charges à payer	5 042
Variation de certaines charges payées d'avance	1 156
	12 609
Total des charges du programme de protection de l'enfance pour l'exercice considéré	170 176 \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

15. Renseignements supplémentaires (suite)

- b) Subvention du Gouvernement de l'Ontario pour une aide financière ponctuelle au titre du programme de protection de l'enfance du MDESC.

Au cours de l'exercice, le MDESC a fourni à la Société une subvention pour une aide financière ponctuelle de 13 000 \$ afin de réduire le déficit du programme de protection de l'enfance et de pallier des besoins de liquidité à court terme (se reporter à la note 1). La subvention a été comptabilisée en totalité à titre de produits.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

15. Renseignements supplémentaires (suite)

c) Programmes du MDESC du gouvernement de l'Ontario autres que de protection l'enfance :

Description du programme	Programmes du MDESC pluriannuels							Autres programmes du MDESC	Total général
	Hébergement communautaire pour les enfants	Hébergement communautaire pour les adultes	Services de soutien aux services communautaires pour le développement des enfants	Soutien à la communauté et à la prévention	Secteur public – Autres services à l'enfance	Initiatives provinciales	Programmes pluriannuels – Sous-total	Renouvellement des installations d'un partenaire	
Produits									
Financement du MDESC	299 \$	1 152 \$	68 \$	1 074 \$	11 \$	2 056 \$	4 660 \$	3 \$	4 663 \$
Charges au titre des taux de pension	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Produits du programme, autre que du MDESC	–	–	–	275	–	–	275	–	275
Total des produits	299	1 152	68	1 349	11	2 056	4 935	3	4 938
Charges									
Salaires et avantages sociaux	103	–	64	619	11	1 010	1 807	–	1 807
Paiements au titre des taux de pension	193	1 152	–	–	–	849	2 194	–	2 194
Charges liées aux clients	–	–	2	497	–	178	677	–	677
Frais d'occupation et de bureau	–	–	1	35	–	–	36	3	39
Déplacements	3	–	1	4	–	19	27	–	27
Achat de services	–	–	–	175	–	–	175	–	175
Formation	–	–	–	19	–	–	19	–	19
Total des charges	299	1 152	68	1 349	11	2 056	4 935	3	4 938
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

16. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Société prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créiteurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Les échéances contractuelles des emprunts hypothécaires sont indiquées à la note 7.

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la possibilité de subir une perte découlant des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La ligne de crédit de la Société porte intérêt à un taux variable fondé sur le taux préférentiel diminué de 0,5 % par année. Les emprunts hypothécaires de la Société portent intérêt à un taux variable fondé sur le taux CORRA majoré d'un écart. Par conséquent, la Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations du taux préférentiel et du taux CORRA.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit relativement au financement à recevoir, aux débiteurs et aux créances de la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada.

LA SOCIÉTÉ DE L'AIDE À L'ENFANCE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2026

16. Risques financiers (suite)

c) Risque de crédit (suite)

La Société évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de la Société au 31 mars 2026 correspond à la valeur comptable de ces actifs. Actuellement, aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée.

Il n'y a eu aucun changement important concernant l'exposition aux risques depuis 2025.

17. Dépendance économique

La Société est principalement financée par la province d'Ontario conformément aux politiques de financement établies par le MDESC. Tout excédent des produits de financement sur les charges réalisé au cours d'un exercice donné ne peut être conservé par la Société. À l'heure actuelle, le MDESC ne s'est pas engagé à financer entièrement les déficits de la Société. Par conséquent, tout déficit subi qui ne serait pas financé aurait une incidence sur les activités futures.

18. Événement postérieur à la clôture

Après la clôture de l'exercice, la Société a annoncé la mise en œuvre d'un programme incitatif de départ volontaire pour les employés admissibles. Les demandes ont été acceptées sur une période définie et les ententes seront conclues peu après la réception des demandes. Les coûts relatifs à ce programme seront présentés dans les états financiers des périodes futures, lorsque les obligations surviendront.